Résolution de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi et Guillaume Barazzone: «Messieurs les censeurs, bonsoir!»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de sa séance du 21 juin 2004)

RÉSOLUTION

Considérant:

– la récente «affaire Dieudonné» qui a donné lieu à une abondante polémique sur les compétences de l'exécutif municipal – ou à tout le moins de l'un de ses membres – quant à la possibilité d'interdire un spectacle par la rupture d'un contrat de location, pour «éviter des dérapages verbaux nuisibles à la collectivité genevoise»;

– l'inquiétante propension de certains magistrats à se mêler de tout – et surtout de ce qui ne les regarde pas – pour s'ériger en autorité morale;

– la compétence exclusive de l'exécutif cantonal en matière d'ordre public;

– l'arbitraire fondamentalement inadmissible d'une censure préventive;

– le mélange des casquettes de la part de certains magistrats, entre des fonctions électives et une charge à la tête d'une association militante,

le Conseil municipal enjoint au Conseil administratif de renoncer à toute censure en matière de liberté d'expression, notamment en matière d'expression artistique.